

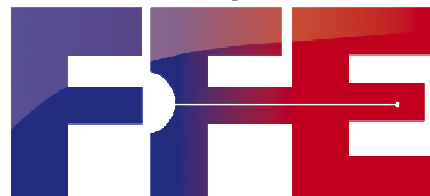


Règlement

Zone Grand Est

2016 – 2017

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



Sommaire

I. Présentation géographique	4
II. Composition et rôle de la commission	4
A. Composition de la commission de la zone Grand Est	4
B. Rôle et attribution de la commission de la zone Grand Est	5
III. Accès aux épreuves de la zone Grand Est	5
A. Epreuves Horizon 2028	5
B. Epreuves de Zone individuelles M17 / M20 / Seniors	6
C. Epreuves de Zone par équipes Seniors (1/2 Finale des Championnats de France)	6
D. Championnats de France M17, M20 et Seniors	8
1. Championnats de France individuels	8
a) Fête des Jeunes individuels M14	8
b) M17 – M20	8
c) Seniors N3	8
2. Championnats de France par Equipes	9
a) Fête des Jeunes par équipes M14	9
b) M17 – M20	9
c) Séniors	9
IV. Classements nationaux	10
A. M14 H2028	10
B. M17 / M20	10
C. Seniors / Vétérans	10
D. Calendrier des épreuves de zone	11
V. Formule des épreuves	13
A. Epreuves individuelles	13
1. M14 H2028	13
2. M17 / M20	14
3. Seniors	14
B. Epreuves par équipes	14
VI. Organisation des épreuves	15
A. Information de l'épreuve	15
B. Conditions matérielles de la compétition	16
C. Engagements	18
D. Droits d'engagement	19
E. Couverture Médicale	20
F. Arbitrage : Désignation et représentant	20
G. Indemnisation des arbitres et frais de déplacement	22
H. Récompenses	22
I. Gestion de la compétition	22
J. Envoi des résultats par l'organisateur	23
K. Directoire Technique : Composition et rôle	23

VII. Envoi et confirmation des sélections aux Championnats de France individuels et par équipes	24
VIII. Stages	24
IX. Formation des éducateurs fédéraux	25

I. Présentation géographique

Zone	Ligues
Nord-Ouest	Basse Normandie, Haute Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie
Grand Ouest	Bretagne, Pays de Loire
Sud-Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes
Ile de France	Créteil, Paris, Ile de France Ouest
Grand-Est	Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine
Centre-Est	Bourgogne, Centre, Franche Comté
Rhône-Alpes Auvergne	Auvergne, Dauphiné Savoie, Lyonnais
Sud-Est	Corse, Côte d'Azur, Provence
Midi Languedoc	Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées
Antilles Guyane	Guadeloupe, Guyane, Martinique
Hors Zone	La Réunion, Nouvelle Calédonie

II. Composition et rôle de la commission

Rappel des principes :

Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.

Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des ligues

A. Composition de la commission de la zone Grand Est

Ligues	Noms	Prénoms	Qualités
Alsace	Lafont	Patrick	Président
	Marpeaux	Michel	CTS
Champagne Ardenne	Bussy	Daniel	Président
	Véron	Herbert	CTS
Lorraine	Boissaux	Philippe	Président
	Ducourant	Thomas	CTS

La Commission nomme, pour une durée d'une saison, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison 2016 / 2017, la commission de zone a nommé Philippe BOISSAUX pour assumer sa présidence et Thomas DUCOURANT pour assurer la coordination technique.

B. Rôle et attribution de la commission de la zone Grand Est

- La commission établit le cahier des charges des épreuves de zones et définit les formules de compétitions.
- Elle dresse le calendrier des épreuves attribuées par la F.F.E. dans le cadre des packages et des épreuves de zone.
- Elle attribue les épreuves aux organisateurs candidats et contrôle avec chaque Ligue concernée le respect du cahier des charges et le bon déroulement des épreuves par arme et par catégorie.

III. Accès aux épreuves de la zone Grand Est

La zone Grand Est définit les modes de qualifications et de sélections pour les épreuves dans le respect du règlement fédéral.

Les épreuves ne sont pas accessibles aux tireurs étrangers non licenciés en France.

A. Epreuves Horizon 2028

Sélection à l'épreuve de zone : Chaque ligue organise une épreuve régionale pour la filière H2028 et qualifie ses tireurs à l'épreuve de zone selon des critères qui lui sont propres sans limite de quota.

Sélection à l'épreuve nationale :

Les tireurs classés dans le quota de zone, à l'épreuve de zone, sont automatiquement qualifiés nominativement pour l'épreuve nationale. L'épreuve nationale au sabre dames est open.

Le quota de zone est la somme des quotas des ligues moins 3. Ce quota est connu à l'issue des épreuves de ligue (pour le calcul voir règlement sportif 2016 – 2017). Chaque ligue bénéficie d'un (1) quota qu'elle attribuera au tireur de son choix selon ses propres critères.

En cas de désistement d'un tireur qualifié à l'épreuve nationale, c'est le tireur suivant au classement de l'épreuve de zone qui sera qualifié, quelle que soit sa ligue d'origine.

B. Epreuves de Zone individuelles M17 / M20 / Seniors

La zone Grand Est prévoit d'organiser pour chaque arme et chaque catégorie entre 1 et 3 épreuves qualifiées d'épreuve de zone.

Ces épreuves sont considérées comme des épreuves additionnelles et seront comptabilisées dans le classement national.

C. Epreuves de Zone par équipes Seniors (1/2 Finale des Championnats de France)

La zone Grand Est organise 1 épreuve par équipes dans la saison en vue de définir l'accession aux championnats de France Fleuret Hommes, Epée Hommes et Epée Dames. Il sera précisé sur la feuille de route « ½ finale des Championnats de France Seniors par équipes ».

Le quota de zone est la somme des quotas des ligues composant la zone Grand Est. Il est connu le 1^{er} février ou après 2 circuits nationaux dans l'arme et la catégorie si cette épreuve a lieu après le 1^{er} février.

- Conditions de participation : La participation à cette épreuve de zone est open mais suppose que les équipes aient participé aux championnats de ligue.
- Pour des soucis d'organisation, les inscriptions seront closes **2 semaines** avant l'épreuve.
- Le montant de l'engagement est à adresser par voie postale ou par virement bancaire à la Ligue Lorraine d'Esclime avant la date limite d'engagement. Ce montant sera transféré au club organisateur dans le courant de la semaine qui précède l'épreuve.

Coordonnées :

Ligue Lorraine d' Escrime
Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Mail : ligue.escrime@lorraine-sport.com

Téléphone : 03 83 18 87 40

						
RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
10278	04065	00016408760	62	EUR	CCM SAINT MAX MALZEVILLE	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8040	6500	0164	0876	062
BIC (Bank Identifier Code)						
CMCIFR2A						
Domiciliation CCM SAINT MAX MALZEVILLE 105 AVENUE CARNOT 54130 ST MAX				Titulaire du compte (Account Owner) LIGUE LORRAINE D' ESCRIME MAISON DES SPORTS 13 RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAINE		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		
						

- En cas de non-participation de l'équipe, le montant de l'engagement ne pourra être remboursé, quel que soit le motif.

La zone qualifiera les équipes pour les Championnats de France selon un quota établi par la FFE le 1^{er} février ou après 2 circuits nationaux dans l'arme et la catégorie si cette épreuve a lieu après le 1^{er} février.

En cas de désistement d'une des équipes titulaires, l'équipe suivante au classement de l'épreuve de zone sera qualifiée.

Cas particuliers :

1/ Dans le cas où le quota obtenu par la zone est de 0, l'épreuve par équipes correspondante est annulée.

2/ Dans le cas où l'épreuve par équipes ne peut pas être organisée (cas de force majeure), le quota de zone est rendu aux ligues.

3/ Dans le cas où, le nombre d'équipes inscrites est inférieur au quota, l'épreuve par équipes correspondante est annulée et les équipes sont directement qualifiées pour les Championnats de France

4/ Dans le cas où l'épreuve de zone ait lieu avant la diffusion des quotas, cette épreuve se déroule normalement. Les équipes seront qualifiées après la diffusion des quotas sous réserve de participer à leurs championnats de ligue respectifs.

D. Championnats de France M17, M20 et Seniors

Extraits du règlement sportif 2016 – 2017 :

1. Championnats de France individuels

a) Fête des Jeunes individuels M14

Chaque ligue qualifie ses tireurs à la Fête des Jeunes selon ses propres critères.

b) M17 – M20

Les ligues Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine mettent leurs quotas moins 1 en commun. La zone Grand Est disposera d'un quota correspondant à la somme des quotas des ligues moins 3. Chaque ligue conserve une place qu'elle attribuera selon ses propres critères

Le critère de sélection de la zone est le classement national.

c) Seniors N3

Les ligues Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine mettent leurs quotas moins 1 en commun. La zone Grand Est disposera d'un quota correspondant à la somme des quotas des ligues moins 3. Chaque ligue conserve une place qu'elle attribuera selon ses propres critères

Le critère de sélection de la zone est le classement national.

2. Championnats de France par Equipes

a) Fête des Jeunes par équipes M14

Les ligues d'Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine conservent leur identité propre pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes.

b) M17 – M20

Les championnats de France par équipes au fleuret dames M17 et M20, sabre dames M17 et M20 et sabre hommes M20, sont ouvertes aux équipes de club sans quotas, sous réserve de conditions de participation établies par leur ligue.

Au fleuret hommes M17 et M20, sabre hommes M17 et épée hommes et dames M17 et M20, les équipes qualifiées se répartissent comme suit :

- les équipes classées de 1 à 24 de la ½ finale des championnats de France par équipes
- 1 équipe par zone non représentée
- 1 équipe par ligue ultramarine

Dans le cas où aucune équipe ne se qualifie à l'issue de la ½ finale des championnats de France, la place réservée à la zone sera attribuée à la 1^{ère} équipe classée au-delà de la 24^e place. Si aucune équipe de la zone n'a participé à l'épreuve de 1/2 finale, la place réservée à la zone ne sera pas attribuée.

c) Séniors

Les championnats de France N3 au fleuret dames, au sabre hommes et dames, sont ouverts aux équipes de clubs sans quotas, sous réserve de conditions de participation établies par leur ligue.

Pour le fleuret hommes et l'épée hommes et dames :

- 1 équipe par ligue ultramarine.
- 27 places réparties par quotas de ligue proportionnellement au nombre de tireurs classés dans la première moitié du classement dans l'arme et la catégorie au 1er février (www.escrime-ffe.fr , rubrique « Compétitions »).
- 1 place par zone non représentée ci-dessus.

Règlement Zone Grand Est

Les ligues qui le souhaitent ont la possibilité de mettre en commun leurs quotas par équipes au sein de leur zone.

Les ligues confirmeront l'utilisation totale ou partielle des quotas N3 par équipes à l'appel de la F.F.E. Ces places seront redistribuées aux ligues.

Les ligues Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine mettent leurs quotas en commun.

La zone Grand Est disposera d'un quota correspondant à la somme des quotas de ligue ou d'un quota de 1.

IV. Classements nationaux

A. M14 H2028

- 8ème de finale de la FDJ (ligue) : Coefficient = 5
- ¼ de finale de la FDJ (zone) : Coefficient = 10
- ½ finale de la FDJ (nationale) : Coefficient = 15
- Fête des Jeunes : Coefficient = 20

B. M17 / M20

Le championnat départemental

Le championnat de Ligue

1 ou plusieurs épreuves de zone

Les circuits nationaux

M20 : Les circuits nationaux élites de la catégorie supérieure

Les championnats de France

C. Seniors / Vétérans

Seniors

Les circuits nationaux élites

Les compétitions additionnelles (championnat départemental, championnat de ligue...)

1 ou plusieurs épreuves de zone

Les championnats de France

Vétérans

Circuits nationaux

Championnats de France

D. Calendrier des épreuves de zoneM14 6 armes

Arme	Sexe	Catégorie	Type	Date	Lieu
Epée	Dames	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville
Epée	Hommes	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville
Fleuret	Dames	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville
Fleuret	Hommes	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville
Sabre	Dames	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville
Sabre	Hommes	M 14	Ind	29 janvier 2017	Charleville

Epée

N°	Arme	Sexe	Catégorie	Type	Date	Lieu
ZGE1	Epée	Dames	M 17	Ind	29 octobre 2016	Colmar
ZGE1	Epée	Hommes	M 17	Ind	29 octobre 2016	Colmar
ZGE2	Epée	Dames	M 17	Ind	5 mars 2017	Châlons
ZGE2	Epée	Hommes	M 17	Ind	5 mars 2017	Châlons
ZGE1	Epée	Dames	M 20	Ind	30 octobre 2016	Colmar
ZGE1	Epée	Hommes	M 20	Ind	30 octobre 2016	Colmar
ZGE2	Epée	Dames	M 20	Ind	8 janvier 2017	Rethel
ZGE2	Epée	Hommes	M 20	Ind	8 janvier 2017	Rethel
ZGE1	Epée	Dames	Senior	Ind	22 janvier 2017	Epinal
ZGE1	Epée	Hommes	Senior	Ind	22 janvier 2017	Epinal
ZGE2	Epée	Dames	Senior	Ind	5 mars 2017	Châlons
ZGE2	Epée	Hommes	Senior	Ind	5 mars 2017	Châlons
½ CDF	Epée	Dames	Senior	Eq	4 mars 2017	Châlons
½ CDF	Epée	Hommes	Senior	Eq	4 mars 2017	Châlons

Règlement Zone Grand Est

Fleuret

N°	Arme	Sexe	Catégorie	Type	Date	Lieu
ZGE1	Fleuret	Dames	M 17	Ind	26 novembre 2016	Strasbourg
ZGE1	Fleuret	Hommes	M 17	Ind	26 novembre 2016	Strasbourg
ZGE2	Fleuret	Dames	M 17	Ind	22 janvier 2017	St Dizier
ZGE2	Fleuret	Hommes	M 17	Ind	22 janvier 2017	St Dizier
ZGE1	Fleuret	Dames	M 20	Ind	6 novembre 2016	Geispolsheim
ZGE1	Fleuret	Hommes	M 20	Ind	6 novembre 2016	Geispolsheim
ZGE2	Fleuret	Dames	M 20	Ind	19 mars 2017	?
ZGE2	Fleuret	Hommes	M 20	Ind	19 mars 2017	?
ZGE1	Fleuret	Dames	Senior	Ind	4 décembre 2016	?
ZGE1	Fleuret	Hommes	Senior	Ind	4 décembre 2016	?
ZGE2	Fleuret	Dames	Senior	Ind	12 mars 2017	?
ZGE2	Fleuret	Hommes	Senior	Ind	12 mars 2017	?
½ CDF	Fleuret	Hommes	Senior	Eq	11 mars 2017	?

Sabre

N°	Arme	Sexe	Catégorie	Type	Date	Lieu
ZGE1	Sabre	Dames	M 17	Ind	2 octobre 2016	Epernay
ZGE1	Sabre	Hommes	M 17	Ind	2 octobre 2016	Epernay
ZGE2	Sabre	Dames	M 17	Ind	5 février 2017	Thionville
ZGE2	Sabre	Hommes	M 17	Ind	5 février 2017	Thionville
ZGE1	Sabre	Dames	M 20	Ind	19 novembre 2016	Nancy
ZGE1	Sabre	Hommes	M 20	Ind	19 novembre 2016	Nancy
ZGE2	Sabre	Dames	M 20	Ind	4 février 2017	Thionville
ZGE2	Sabre	Hommes	M 20	Ind	4 février 2017	Thionville
ZGE1	Sabre	Dames	Senior	Ind	20 novembre 2016	Nancy
ZGE1	Sabre	Hommes	Senior	Ind	20 novembre 2016	Nancy

ZGE2	Sabre	Dames	Senior	Ind	5 février 2017	Thionville
ZGE2	Sabre	Hommes	Senior	Ind	5 février 2017	Thionville

Afin de promouvoir les compétitions locales en faveur des M9 M11 M14, notamment, la Zone Grand Est a proposé de recenser les tournois se déroulant sur son territoire. La participation n'est pas obligatoire. Ces compétitions ne rentrent pas obligatoirement dans un classement national ou un classement de zone.

Tournois

A compléter

V. Formule des épreuves

Pour le nombre de touches et le temps de combat, se reporter au règlement F.F.E.

A. Epreuves individuelles

1. M14 H2028

- 1 ou 2 tours de poules de 6 ou 7 ou 8 (possibilité de poules de 5 avec 2 tours de poules) sans éliminé avec décalage par
 1. Clubs
 2. Ligues
- Classement à l'issue du (des) tour(s) de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage
- On ne tire pas la troisième place

<p>Le port du blason bleu est obligatoire : A chaque début de match, tout tireur qui se présente sans porter le blason bleu recevra un carton jaune (tenue non-conforme).</p>
--

2. M17 / M20

- 1 ou plusieurs tours de poules sans éliminé avec décalage par
 1. Clubs
 2. Ligues
- Classement à l'issue du (des) tour(s) de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage ou tableau permanent
- On ne tire pas la troisième place

La présente formule peut être adaptée par le directoire technique selon le nombre de participants.

3. Seniors

- 1 ou plusieurs tours de poules sans éliminé avec décalage par
 1. Clubs
 2. Ligues
- Classement à l'issue du (des) tour(s) de poule
- Tableau d'élimination directe sans repêchage ou tableau permanent
- On ne tire pas la troisième place

La présente formule peut être adaptée par le directoire technique selon le nombre de participants.

B. Epreuves par équipes

L'épreuve de zone par équipe est la seule épreuve sélective pour l'accès au championnat de France N3 Seniors.

L'accès à l'épreuve de zone est réservé aux équipes qui ont participé aux épreuves de ligue (sauf dérogation accordée par la ligue).

Le classement d'entrée des équipes est le résultat de l'addition des places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve.

- Poules de 3 ou 4 équipes en 15 touches (3 relais de 5 touches ou 3 minutes)
- Tableau d'élimination directe
- On tire toutes les places

Le directoire technique peut modifier la présente formule selon le nombre d'équipes participant à l'épreuve de zone.

VI. Organisation des épreuves

A. Information de l'épreuve

*Les clubs organisateurs devront communiquer le règlement de l'épreuve **6 semaines** AVANT la date de la compétition au coordonnateur de zone pour validation.*

Le coordonnateur de zone, mettra en ligne les compétitions et diffusera les convocations :

- aux clubs de sa ligue,
- aux 2 autres ligues pour diffusion aux clubs,
- aux membres de la commission de zone.

Le contenu de la note d'organisation :

- Le titre de la compétition :
 - Championnat de zone par équipes... qualificatif pour le championnat de France.
 - Ou Critérium de zone H.2024 qualificatif pour l'épreuve nationale
- Les catégories et armes concernées
- La date de la compétition
- Le lieu exact où se déroulera la compétition et dans la mesure du possible joindre un plan et les coordonnées GPS.
- Les horaires
 1. Appel
 2. Scratch
 3. Début des épreuves

4. Horaire probable des finales. Afin d'éviter une attente trop importante, il est conseillé de remettre les récompenses à l'issue de chaque finale.
- La date limite d'engagement est fixée au mercredi précédant l'épreuve.
 - Compétitions par équipes : engagement en ligne
 - Les engagements ne peuvent pas être pris par téléphone.
 - Le n° de téléphone où l'on pourra joindre, à tout moment, un organisateur pendant le déroulement de la compétition, ainsi que le n° du gymnase.
 - Le règlement des épreuves doit être conforme à celui de la FFE et correspondre aux décisions particulières prises par la Zone en début de saison.
 - Les conditions de restauration pendant la compétition.
 - Les conditions de réparation du matériel pendant la compétition.
 - Le nombre de tireurs récompensés à l'issue de la compétition.

Diffusion des documents d'organisation :

1. L'organisateur adresse la note d'organisation au coordonnateur de la zone qui diffusera.
2. Chaque ligue diffuse la note d'organisation à ses clubs.
3. Le coordonnateur met en ligne la compétition sur le site de la FFE.

B. Conditions matérielles de la compétition

- Accès à la compétition : La signalisation de la salle sera faite au moyen d'un fléchage.
- Salle : Le lieu de la salle sera doté d'une sonorisation. Ce lieu permettra l'installation des pistes règlementaires respectant l'espace dévolu à la circulation et aux déplacements des arbitres (2.5m).
- On privilégiera des espaces avec gradins ou tribunes bien séparées, afin d'éviter au maximum la présence autour des pistes de toute personne autre que les tireurs appelés et les arbitres ; Les entraîneurs seront admis dans le cadre du règlement de la Fédération Française d'Escrime. En l'absence de gradins ou tribunes séparées, il sera nécessaire d'assurer l'isolation de l'aire des pistes par des barrières. Une ou plusieurs personnes portant un signe de reconnaissance très visible (badge), seront chargées de faire respecter les consignes de nonaccès aux pistes.

- Prévoir un podium récompenses.
- Pistes :
 - le nombre total de pistes doit permettre le déroulement d'une compétition afin que tous les matches du tour de poules soient lancés en même temps sauf cas de force majeure.
 - dans toute la mesure du possible, on mettra en place des pistes métalliques pour la totalité de la compétition, mesure dérogatoire au sabre.
 - prévoir si possible une piste podium.
 - Les pistes seront numérotées de façon très visible et les lignes règlementaires tracées de façon très apparente et indiscutables.
 - Les appareils de signalisation seront placés de façon à être parfaitement visibles à tout moment par les tireurs et les arbitres. Le matériel sera disponible en quantité suffisante pour permettre le dépannage immédiat de toute partie d'installation défectueuse. On devra tendre à ce que la totalité des appareils indiquent le score et le temps écoulé.
 - Une personne nommément désignée sera chargée d'assurer la maintenance.
- Secrétariat technique : Le local ou l'emplacement réservé au secrétariat technique ne devra être accessible qu'aux membres du Directoire Technique et aux arbitres appelés.
- Affichage : Un emplacement mural ou mobile visible de tous permettra l'affichage des informations durant la compétition : composition du Directoire Technique, quotas des tireurs qualifiés pour la prochaine épreuve, formule, poules, TED, résultats, ...
- Matériel arbitrage : Les organisateurs mettront à la disposition des arbitres pour chaque piste :
 - Pour les 3 armes : 1 chronomètre, 1 jeu de cartons (jaune, rouge, noir), 1 planchette et 1 crayon.
 - Pour le fleuret et l'épée : 1 peson règlementaire, ainsi qu'une pige de course d'allumage pour l'épée.
- Les armes seront contrôlées au début de chaque match, ainsi que la conformité des tenues.
- Tous les matches seront chronométrés (mesure dérogatoire au sabre).

C. Engagements

Epreuves par équipes

Les inscriptions seront closes 2 semaines avant l'épreuve.

Annulation d'une épreuve :

Si le nombre d'équipes est inférieur ou égal au quota, la compétition de zone n'a pas lieu d'être. Dans ce cas les équipes engagées seront avisées par le coordonnateur de zone, dès que celui-ci aura l'assurance que la compétition ne pourra pas avoir lieu.

Les équipes inscrites dans des épreuves qui ont été annulées en raison d'un effectif engagé inférieur ou égal au quota sont directement qualifiées aux championnats de France.

Epreuves Horizon 2028

Qui engage ?

Pour les épreuves Horizon 2028

Epreuve de zone (1/4 de finale) :

Les ligues engagent leurs tireurs et arbitres

A l'issue de l'épreuve de zone, le coordonnateur adresse aux ligues la liste des tireurs qualifiés à l'épreuve nationale.

Epreuve nationale (1/2 finale):

1. Les tireurs confirment ou infirment leur participation à leur club.
2. Les clubs confirment ou infirment, à leur ligue d'appartenance, la participation de leurs tireurs et inscrivent un arbitre si le quota le nécessite.
3. Les ligues confirment ou infirment, au coordonnateur de zone, la participation de leurs tireurs.

4. Le coordonnateur de zone prévient les ligues des éventuels désistements.
5.
 - a. Les ligues engagent les tireurs et les arbitres sur le site des engagements en ligne de la FFE.
 - b. Pour le sabre dames, les clubs engagent directement leurs tireuses sur le site des engagements en ligne.

Aucun engagement ne sera accepté le jour même de l'épreuve.

Engagements hors délais : Les engagements hors délais peuvent être acceptés sous condition du paiement d'une amende (cf : IV-4 -droits d'engagements).

Est considéré hors délai un engagement qui intervient après la clôture des engagements en ligne et au plus tard la veille de l'épreuve. Il est donc impératif de contacter l'organisateur, au plus tard la veille de l'épreuve).

D. Droits d'engagement

Conformes au Règlement financier FFE.

Extrait

Tarifs Maximum

H2028 ligue et zone : 10 €

H2028 national : 13 €

Epreuves M17 M20 Seniors : 13€

Equipes toutes catégories : 40 €

Engagement hors délais individuel : 65 €

Engagement hors délais par équipes : 160 €

E. Couverture Médicale

Extrait du règlement sportif 2016 – 2017 (1.8 La couverture médicale)

« Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition. Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis à la Ligue (pour avis du médecin fédéral régional).

La présence d'un médecin est obligatoire :

- Pour toutes les compétitions nationales (circuit national élite, championnat de France, Fête des Jeunes)
- Pour toutes les compétitions internationales (épreuves relevant de la FIE)
- Pour toutes les compétitions vétérans (avec des dispositions particulières, consultez les chapitres dédiés aux vétérans) »

Toutefois, la Zone Grand Est incite les organisateurs de compétitions à solliciter un médecin afin d'assurer la couverture médicale.

F. Arbitrage : Désignation et représentant

Les arbitres sont inscrits via le site des engagements en ligne de la FFE en veillant à respecter les quotas précisés ci-après.

Epreuves individuelles

Le principe est qu'un club qui amène plus de tireurs, amène plus d'arbitres.

4 tireurs engagés : 1 arbitre

9 tireurs engagés : 2 arbitres

15 tireurs engagés : 3 arbitres

21 tireurs engagés : 4 arbitres

Etc.

Tout club engageant un certain nombre de tireurs dans une arme (H & D confondus) est tenu de présenter 1 ou plusieurs arbitres licenciés au club ou par dérogation de sa CRA un arbitre

Règlement Zone Grand Est

licencié dans la ligue ou une ligue voisine et pris en charge par le club demandeur. Dans ce dernier cas, le club devra s'assurer de sa disponibilité et obtenir l'autorisation de la CRA de l'arbitre recruté et du club organisateur.

Conformément à la règle fédérale, en cas d'absence de l'arbitre le jour de l'épreuve, aucun des tireurs engagés ne pourra participer à la compétition.

Par ailleurs, un club ayant engagé un ou plusieurs arbitres doit maintenir la participation de ce(s) arbitre(s) même dans le cas où moins de tireurs se présentent à la compétition.

Enfin, et compte tenu de ce qui précède, l'organisateur veillera à ce qu'il y ait un nombre d'arbitres au moins égal au nombre de pistes requises. Pour cela il devra s'adresser à sa CRA qui lui fournira une liste d'arbitres à contacter.

Epreuves par équipes

Tout club ou toute ligue est tenu d'engager 1 arbitre par tranche de 2 équipes.

1 ou 2 équipes/club ou ligue → 1 arbitre

3 ou 4 équipes/club ou ligue → 2 arbitres

5 ou 6 équipes/club ou ligue → 3 arbitres etc.

Le nom et la qualification du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des équipes.

Si, à l'issue des inscriptions, le nombre d'arbitres inscrits est trop important au regard des équipes engagées, le CTR de la ligue et le coordonnateur de la zone établiront une liste et seront chargés d'informer les clubs dont les arbitres sont libérés.

Arbitre remplaçant un arbitre régulièrement inscrit sur le site des engagements en ligne

Après la clôture des engagements, un arbitre qui doit remplacer un autre arbitre déjà inscrit pour une compétition sur le site de la FFE devra apporter, en arrivant à la compétition, toutes les pièces prouvant son niveau d'arbitrage:

- Carte d'arbitre à jour.
et / ou
- Licence avec le diplôme d'arbitre à jour.

et /ou

- Attestation de la ligue ou du président de la CRA (sur papier à en-tête et cachet). Cette attestation sera donc nécessaire pour les arbitres qui n'auraient pas de carte d'arbitre ou une licence qui aurait été délivrée alors qu'ils n'avaient pas encore le niveau minimal requis en arbitrage pour les épreuves de zone.

A défaut de pouvoir présenter l'un de ces documents, le règlement sera appliqué, à savoir que le club sera considéré comme n'ayant pas d'arbitre

G. Indemnisation des arbitres et frais de déplacement

Le club organisateur devra, le jour même, indemniser tous les arbitres conformément à la réglementation fédérale de l'arbitrage, et prendre en charge les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des arbitres qu'il a convoqués.

Les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres représentant les clubs seront à la charge des clubs concernés.

H. Récompenses

- En individuel : Le club organisateur devra prévoir de récompenser obligatoirement les 8 premiers. Ne pas oublier qu'il y a deux 3ème ex-aequo. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.
- En équipes : les 4 premières équipes seront récompensées.

Le club organisateur reste libre d'ajouter d'autres récompenses et d'adjoindre un protocole lors de la proclamation des résultats.

I. Gestion de la compétition

La gestion des épreuves se fera obligatoirement par informatique.

Les logiciels EnGarde et Belle Poule, dans leur version la plus récente, seront utilisés.

Il faut veiller à sauvegarder chaque étape dans la saisie des résultats simplifiant ainsi la transmission des résultats et des fichiers demandés.

J. Envoi des résultats par l'organisateur

A l'issue de la compétition (au plus tard le lendemain): L'organisateur doit

- Mettre en ligne les résultats (fichier au format pdf) sur le site de la FFE

- Envoyer
 - A competition@escrime-ffe.fr uniquement pour les épreuves individuelles H.2028 et compétitions comptant pour le classement national
 - les répertoires complets des compétitions
 - Les résultats au format pdf
 - Les fichiers de résultat fff (ex : amiens_ehm.fff),
 - Le listing des arbitres et leur activité
 - La composition du Directoire Technique
 - Tout rapport de carton noir
 - Au coordonnateur de zone (thomas.ducourant@gmail.com), pour toutes les compétitions, individuelles et par équipes.
 - les répertoires complets des compétitions
 - Les résultats au format pdf
 - les fichiers fff des classements
 - Le listing des arbitres et leur activité
 - La composition du Directoire Technique

K. Directoire Technique : Composition et rôle

Composition des Directoires Techniques lors des épreuves de zone individuelles et par équipes.

Le Directoire Technique doit être obligatoirement composé de 3 personnes de ligues différentes dont 1 cadre technique (si possible de la ligue d'appartenance). Ces personnes

seront choisies notamment pour leurs connaissances du règlement. Son rôle est défini dans le règlement sportif FFE.

Clubs organisateurs.

Le club organisateur d'une compétition de zone n'est pas habilité pour trancher un quelconque litige. Il doit en référer à sa ligue d'appartenance et au coordonnateur de zone pour tout problème survenant avant la compétition et au Directoire Technique le jour de l'épreuve.

VII. Envoi et confirmation des sélections aux Championnats de France individuels et par équipes

1. La liste des tireurs qualifiés et des équipes qualifiées aux championnats de France est envoyée aux ligues par le coordonnateur de zone.
2. Les ligues sont chargées de recueillir la confirmation des tireurs et la composition de leurs équipes.
3. Les ligues transmettent au coordonnateur de zone la confirmation et la composition des équipes dans les délais qui ont été précisés. Elles informent le coordonnateur de zone des éventuels désistements.
4. Les Ligues engagent en ligne les tireurs et équipes confirmées aux différents championnats de France.
5. Le coordonnateur de zone prévient les tireurs remplaçants et équipes remplaçantes en cas d'éventuels désistements.

VIII. Stages

Des stages de zone sur sélections de ligue peuvent être organisés pendant les vacances scolaires.

Calendrier des stages 2016 – 2017

Epée fleuret : Strasbourg du 22 au 24 février 2017

Sabre : Moneteau ou Strasbourg du 22 au 24 février 2017

Règlement Zone Grand Est

Fleuret : Reims du 20 au 22 avril 2017

Epée Sabre : Luxeuil du 20 au 22 avril 2017

IX. Formation des éducateurs fédéraux

La formation des animateurs fédéraux se déroule dans les Ligues.

La ligue de Lorraine organise une formation animateur en escrime artistique

Calendrier de la formation des éducateurs fédéraux

Fleuret épée sabre : Besançon du 17 au 19 décembre 2016

Epée fleuret : Strasbourg du 21 au 23 février 2017

Sabre : Moneteau ou Strasbourg du 21 au 23 février 2017

Fleuret : Reims du 19 au 21 avril 2017

Epée Sabre : Luxeuil du 19 au 21 avril 2017

Formation Educateurs en Champagne Ardenne : à compléter

Formation spécifique des vétérans : à compléter

Chaque ligue diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs

COORDONNEES DES MEMBRES
DE LA COMMISSION ZONE Grand Est

SAISON 2016 – 2017

Président de la zone Grand Est : Philippe BOISSAUX
Port : 06.83.72.34.88
Mail : phbx.escrime@sfr.fr
Mail2 : ligue.escrime@lorraine-sport.com

Coordonnateur de la zone Grand Est : Thomas DUCOURANT
Port : 06.68.84.87.40
Mail : thomas.ducourant@gmail.com

LIGUES DE LA ZONE

Coordonnées des membres de la commission de zone :

Ligue	NOM Prénom	Fonction	Mail	Téléphone
Alsace	LAFONT Patrick	Président	president@escrime-alsace.net	06 85 64 98 09
	MARPEAUX Michel	CTR	cts@escrime-alsace.net	06.83.39.77.74
Champagne Ardenne	BUSSY Daniel	Président	dbussy.esc@wanadoo.fr	06 98 45 45 87
	VERON Herbert	CTR	herbert.veron@gmail.com	06.43.01.03.46
Lorraine	BOISSAUX Philippe	Président	phbx.escrime@sfr.fr	06.83.72.34.88
	DUCOURANT Thomas	CTR	thomas.ducourant@gmail.com	06.68.84.87.40

Alsace : ligue@escrime-alsace.net

Champagne Ardenne : liguescrimechamp@aliceadsl.fr

Lorraine : ligue.escrime@lorraine-sport.com